

**Vous êtes AUXILLIAIRE DE PUÉRICULTURE
DEAP 2006**



Cursus partiel titré AIDE-SOIGNANT

4 202, 50 €

**Allègement de formation sur
blocs de compétences**

1 - 2 - 3 - 5

**1 période de stage
entreprise**

574 heures de formation

9.4 semaines de théorie

7 semaines de stage

01.40.85.87.20.

www.afps-92.fr



Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant Parcours partiel titré DEAP 2006 (niv 3) AFPS 2023-2024		
Formation théorique en centre		329h
<i>Dispositif d'accompagnement des apprenants</i>	<i>Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)</i>	<i>35h</i>
	<i>Suivi pédagogique individualisé des apprenants</i>	<i>7h</i>
	<i>Travaux Personnels Guidés (TPG)</i>	<i>35h</i>
BLOC 1 Accompagnement d'une personne dans les activités quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	84h
	Module 2 Repérage et prévention des situations à risques	14h
BLOC 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 Evaluation de l'Etat clinique d'une personne	28h
	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	70h
BLOC 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21h
BLOC 5 Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 10 Travail en équipe pluri professionnelle, qualité, et gestion des risques	35h
Formation clinique en entreprise		245 h
TOTAL		574 h

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (ancien référentiel 2006)

Blocs de compétences	Compétences	Parcours de formation		Modalités d'évaluation du bloc de compétences
		Modules de formation	Période en milieu professionnel	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module allégé : 84 h	Durée allégée : 1 ou 2 périodes en milieu professionnel pour un total de 7 semaines ➔ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 : Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel ➔ Portant spécifiquement sur les blocs 1, 2 et 5 : Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module allégé : 14 h		
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module allégé : 28 h		
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module allégé : 70 h		
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation			Pas d'évaluation

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage			Pas d'évaluation
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs 21 h		Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés			Equivalence totale Pas d'évaluation
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins			
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités			Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques Module allégé : 35 h	Cf blocs 1 et 2	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel

La production d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 en cours de validité est obligatoire pour valider le bloc 2.

Ce parcours comporte **574 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **329 heures de formation théorique** et **245 heures (7 semaines) de formation clinique**.

Structure de la formation théorique :

• Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
• Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
• Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
• Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	84 h
• Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	14 h
• Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	28 h
• Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	70 h
• Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
• Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	35 h

Structure de la formation clinique :

Une période en milieu professionnel de **7 semaines** doit être réalisée. Elle peut être scindée en deux périodes.

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, cette période est effectuée au sein ou en dehors de la structure employeur et est complétée par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
1 ou 2 périodes(s)	7 semaines	<p>La(les) période(s) de formation clinique doit(doivent) permettre d'aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë <p>Et / ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé 	<p>La(les) période(s) doit(doivent) porter sur les 3 missions de l'AS :</p> <p>Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie</p> <p>Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences</p> <p>Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel</p>	<p>La(les) période(s) doit(doivent) porter plus particulièrement sur 3 blocs de compétences de l'AS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ➔ Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration ➔ Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Contenu de la formation théorique :

En fonction de l'évolution technologique, sociétale et sanitaire, le contenu des modules de formation doit être actualisé en continu par les instituts de formation.

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Compétences	Modules de formation
<p>1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de la personne et le cas échéant ceux de son entourage 2. Evaluer le degré d'autonomie, les fragilités et /ou les handicaps, les ressources, les capacités physiques et psychiques de la personne 3. Identifier et évaluer les besoins de la personne en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention 4. Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne 5. Mettre en œuvre les activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne 6. Mobiliser les ressources de la personne dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses capacités 7. Adapter la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation 8. Aider, accompagner et conforter les aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence de l'analyse de la situation de la personne 2 – Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne 3 – Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement 4 – Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale 5 –Pertinence dans l'accompagnement des aidants 	<p>Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le rôle de l'aide-soignant dans les situations de soins de la vie quotidienne - Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de la personne - Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation de la situation - Evaluer l'accompagnement mis en œuvre et le réajuster <p>Éléments de contenu <i>formation allégée axée sur des spécificités et contextes différents</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Raisonnement et démarche clinique : la recherche des informations, l'évaluation du degré d'autonomie, des fragilités et ressources, des capacités physiques et psychiques de la personne, de ses besoins. • L'évaluation de la situation et des besoins d'une personne : <ul style="list-style-type: none"> - La personne et ses besoins, les cycles de vie, le développement psycho-social de l'homme à tous les âges de la vie, les groupes d'appartenance. - Les formes de l'autonomie (physique, psychique, sociale et juridique) ; droits des patients ; dépendance, déficience et handicap ; le concept de fragilité. • Les principales situations de vie : <ul style="list-style-type: none"> - Handicap : politique du handicap, analyse des besoins et capacités, recommandations de bonnes pratiques, les structures d'accueil, accompagnement à la rééducation et l'insertion sociales et professionnelle, rôles des professionnels, place de la famille. - Vieillesse : démographie et place de la personne âgée dans la société. - Fin de vie : aspects culturels de la mort, notions législatives et réglementaires. • Rôle de l'aide-soignant auprès d'une personne dans les principales situations de vie, y compris auprès d'une personne en situation de handicap, vieillissante ou atteinte d'une pathologie mentale notamment de troubles du neuro développement et du spectre autistique. • La réalisation des soins de la vie quotidienne : réalisation, évaluation et réajustement (approche théorique et pratique) : <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement, la personnalisation de l'accompagnement à partir de l'évaluation de la situation et du projet individuel de la personne. - La réalisation des soins de la vie quotidienne :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aide aux gestes de la vie quotidienne dans le cadre du maintien de l'hygiène de vie (alimentation, sommeil, élimination, hygiène corporelle, mobilisation) et de l'administration de thérapeutiques • Les activités d'accompagnement à la vie sociale : réalisation, évaluation et réajustement <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'activités d'accompagnement et/ou de maintien du lien social. - Aide aux repères dans le temps et dans l'espace. - Socialisation et inscription dans la vie citoyenne. - Les différentes dimensions d'accessibilité. - La famille et l'entourage. - Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits. - Activités collectives. - Outils d'évaluation. • L'accompagnement des aidants : place de l'aidant, les réseaux territoriaux et associatifs. <p>Recommandations pédagogiques : Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins de la vie quotidienne d'une personne. L'apprentissage de l'analyse de situation permet d'identifier et de hiérarchiser les besoins, les ressources et les difficultés de la personne, et de proposer un accompagnement personnalisé. Le rôle et la place de l'aide-soignant dans l'accompagnement d'une personne sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires 2. Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter 3. Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle 4. Evaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités 2 – Repérage des situations à risque 3 – Pertinence des mesures de prévention proposées 4 – Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre 	<p style="text-align: center;">Module 2. Repérage et prévention des situations à risque</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et analyser les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne - Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates - Evaluer ces actions et les réajuster <p>Éléments de contenu <i>formation allégée axée sur des spécificités et contextes différents</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identification et l'analyse des situations à risques et des fragilités, les mesures préventives et leur évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - Les situations à risque et de maltraitance (notamment les violences faites aux femmes), les différents types de fragilités, l'analyse des signes de fragilités, les mesures de prévention, la transmission des informations et l'alerte, les situations à risque liées à l'environnement. - Les actions de prévention. <p>Recommandations pédagogiques : Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins de la vie quotidienne d'une personne. Le rôle et la place de l'aide-soignant dans le repérage et la prévention des risques sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>

Modalités d'évaluation du bloc de compétences

- Etude de situation
- Evaluation des compétences en milieu professionnel

Critères d'évaluation :

- 1 - Pertinence de l'analyse de la situation de la personne
- 2 – Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne
- 3 – Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement
- 4 – Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale
- 5 – Pertinence dans l'accompagnement des aidants
- 6 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités
- 7 – Repérage des situations à risque
- 8 – Pertinence des mesures de prévention proposées
- 9 – Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Compétences	Modules de formation
<p>3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son évolution 2. Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies 3. Evaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés 4. Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement clinique 5. Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri-professionnelle 6. Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée 2 - Conformité des modalités de recueil des données 3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent 	<p>Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de la personne - Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation - Relever et analyser une donnée par rapport à des normes, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin <p>Éléments de contenu formation allégée axée sur des spécificités et contextes différents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notions sur les pathologies prévalentes : <ul style="list-style-type: none"> - Pathologies du vieillissement. - Pathologies prévalentes en santé mentale et psychiatrie ; les conduites à risques à tout âge de la vie. - Troubles du spectre autistique et troubles du neuro-développement. • Evaluation de l'état clinique d'une personne, des changements de cet état clinique <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie du raisonnement clinique partagé : recherche d'informations au regard de la situation, recueil des données, surveillance des signes cliniques liées aux différentes fonctions du corps humain, analyse des informations recueillies. - Observation et évaluation du risque d'atteinte à l'intégrité de la peau, notamment les escarres. <p>Recommandations pédagogiques</p> <p>La contribution de l'aide-soignant au raisonnement clinique partagé est traitée. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin 2. Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences 3. Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins 4. Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de la personne et en prévenant la douleur 	<p>Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation - Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster <p>Éléments de contenu formation allégée axée sur des spécificités et contextes différents</p>

5. Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l’infirmier(ère) et en lien avec l’équipe pluri-professionnelle à partir de l’évaluation de la situation
6. Expliquer le soin réalisé et l’objectif du geste de manière adaptée à la situation
7. Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention

Critères d’évaluation :

- 1 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser
- 2 – Conformité des modalités de réalisations des soins aux règles de bonnes pratiques
- 3 – Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l’évaluation de la situation
- 4 – Analyse de la qualité du soin réalisé

- **FGSU niveau 2 : allègement possible de 21 h si déjà acquis ; AFGSU de niveau 2 en cours de validité requise**
- **Les soins en situation aigüe (approche théorique et pratique) :**
 - Réalisation des soins :
 - Soins d’hygiène et de confort en phase aigüe ;
 - Soins palliatifs, soins d’hygiène et de confort des personnes en fin de vie.
 - Réalisation des soins liés aux dispositifs médicaux ou d’appareillage :
 - Surveillance d’une personne sous moniteur à prise de constantes directes et automatiques ;
 - Observation du patient en assistance respiratoire ;
 - Montage et entretien du matériel et réalisation d’aspiration endotrachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire ;
 - Oxygénothérapie : montage et entretien du matériel, surveillance du patient ;
 - Changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre ;
 - Pose et changement de masque pour l’aide à la respiration en situation stable chronique ;
 - Surveillance du patient porteur d’une sonde vésicale et vidange du sac collecteur ;
 - Soins d’hygiène aux patients porteurs d’entérostomies cicatrisées ; renouvellement de poche et de support sur colostomie cicatrisée ;
 - Surveillance de l’alimentation par sonde ;
 - Surveillance et renouvellement d’une vessie de glace et actions pour réchauffer le malade ;
 - Pose de bas de contention ;
 - Immobilisations : observation et surveillance des attelles, plâtres et tractions ;
 - Pose de suppositoires (d’aide à l’élimination)
 - Lavage oculaire et instillation de collyre
 - Renouvellement de collecteur externe non stérile ;
 - Observation des pansements.
 - Aide aux soins réalisés par l’infirmier :
 - Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable ; application de crème et de pommade ;
 - Soins aux personnes dépendantes : collaboration pour le premier lever ;
 - Soins préventifs des escarres ;
 - Soins de bouche non médicamenteux ;
 - Participation à l’animation d’un groupe à visée thérapeutique ;
 - Soins post-mortem : toilette, habillage, identification.
 - Evaluation de la qualité des soins et réajustement des soins.

Recommandations pédagogiques ;

Le rôle et la responsabilité de l’aide-soignant dans l’aide à la prise des médicaments sont traités en lien avec la responsabilité de l’infirmier.

L’actualisation des recommandations en matière de règles d’hygiène, de sécurité et de confort est intégrée aux enseignements.

	Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.
<p style="text-align: center;">Modalités d'évaluation du bloc de compétences</p> <ul style="list-style-type: none">• Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4• Evaluation des compétences en milieu professionnel <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none">1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée2 - Conformité des modalités de recueil des données3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent4 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser5 – Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques6 – Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation7 –Analyse de la qualité du soin réalisé <p>NB : la production d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 en cours de validité est obligatoire pour valider ce bloc de compétences.</p>	

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Compétences	Modules de formation
<p>7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure 2. Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation 3. Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation 4. Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement 5. Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage 6. Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel 2- Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel 	<p>Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure - Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des pairs et accueil de nouveaux professionnels <ul style="list-style-type: none"> - Transmission d'informations - Projet et objectifs de formation - Tutorat et accompagnement des personnes en formation - Transmission de savoir-faire et réajustement de la transmission - Evaluation des acquis <p>Recommandations pédagogiques</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p style="text-align: center;">Modalités d'évaluation du bloc de compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel 2 - Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel 	

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Compétences	Modules de formation
<p>11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention 2. Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles 3. Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer 4. Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel 5. Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées 6. Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques 7. Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation 8. Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs 2 - Pertinence de l'organisation de son activité 3 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques 4 - Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure 5 – Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle 6 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation 	<p>Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation - Identifier les événements indésirables et les non-conformités - Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins - Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche qualité et gestion des risques : <ul style="list-style-type: none"> - Certification des établissements de santé - Démarche et méthodes d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins, pour soi-même et en équipe pluri professionnelle - Les indicateurs qualité : signification, utilisation - Méthodes et outils d'analyse critique sur les pratiques - Prise en compte de l'éthique, de la bioéthique et de la santé environnementale dans son activité - Les événements indésirables : repérage, procédures, traçabilité, réglementation - Les risques sanitaires - Les différentes ressources d'informations valides indispensables à l'exercice du métier : réglementation, référentiels, recommandations, expertises, ... <p>Recommandations pédagogiques</p> <p>La participation à des actions collectives contribuant à l'amélioration de la qualité des soins (type « chambre des erreurs », ...) est recherchée.</p> <p>Des travaux de groupe avec des étudiants d'autres filières (par exemple, étude de cas en groupe) et la mutualisation des enseignements sont recherchés.</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game,...) peuvent être utilisés.</p>

Modalités d'évaluation du bloc de compétences

- **Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée**
- **Evaluation des compétences en milieu professionnel**

Critères d'évaluation :

- 1 – Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs
- 2 - Pertinence de l'organisation de son activité
- 3 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques
- 4 - Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure
- 5 – Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle
- 6 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation

Dispositif d'accompagnement des apprenants

L'accompagnement des apprenants s'appuie sur trois modalités d'intervention :

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) :	35h (dans les trois premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants :	7h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG) :	35 h (réparties au sein des différents modules)

Dispositif d'accompagnement des apprenants
Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)
<p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation <p>Éléments de contenu - Modalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Positionnement de l'apprenant en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques • Entretien avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé • Accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français • Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique • Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel <p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Ce module obligatoire pour tous les apprenants fait l'objet d'un projet spécifique du projet pédagogique. Les objectifs de ce module seront individualisés en fonction du positionnement au début de la formation. Ce module doit être organisé par l'équipe pédagogique mais peut faire appel à des formateurs spécialisés sur certaines problématiques, comme la maîtrise du français. Le suivi pédagogique prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement.</p>
Suivi pédagogique individualisé des apprenants
<p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés • Apport d'éléments complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant <p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Ce suivi prend le relais du module API.</p>

TPG (travaux personnels guidés)

Objectifs de formation

- Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

Éléments de contenu

- **Accompagnement individuel** du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- **Guidage collectif** du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- **Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information**, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

Recommandations pédagogiques :

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite qui doit être intégré dans le projet pédagogique de l'institut.

Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés.

La durée de 35h peut être répartie au sein de différents modules.